

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 19 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 du mois de février à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 12 février 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean Baptiste GRANGE.

**ABSENTS EXCUSES**

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **18 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDE DE FINANCEMENT – RESTAURATION DES OBJETS DU TRESOR POUR LA  
CHAPELLE ST EXUPERE (13-2024)**

Dans le cadre du projet de mise en valeur des œuvres et objets mobiliers dans la chapelle Nord de l'église St Exupère, l'intervention d'une conservatrice/ restauratrice d'œuvres sculptées a été demandée pour l'ensemble des cinq sculptures en bois polychrome, à savoir : une Vierge à l'Enfant et quatre statuettes.

Les prestations envisagées comprennent l'étude hygrométrique de la chapelle avec la pose d'un capteur/enregistreur et les préconisations de conservation, les traitements de conservation/restauration nécessaires et les préconisations de soclage pour chaque œuvre.

Le devis présenté par Mme Julie CATALO, conservatrice/restauratrice de biens culturels s'élève à 3 565€ HT.

Une demande de subvention auprès de la DRAC est sollicitée à hauteur de 40%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Mr le maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière de 40%, soit un montant de 1 426€ HT
- Autorise Mr le Maire à demander l'autorisation d'intervention sur les objets correspondants pour le « Projet de mise en valeur d'objets mobiliers dans la chapelle nord de la chapelle St Exupère »
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau